



Nos souhaits

Les prêtres de la paroisse Saint-Gilles et l'Equipe d'Animation Pastorale vous adressent tous leurs vœux pour cette nouvelle année. Pour vous-mêmes, vos familles, vos amis, la communauté paroissiale, la ville et notre monde. Que la Foi, la Charité et l'Espérance nous guident en cette nouvelle année et nous aident à transmettre la lumière autour de nous.

Assurer l'avenir de l'Eglise

TRANSMETTRE
À L'ÉGLISE CATHOLIQUE,
UN ACTE DE FOI.



En ces moments où nous formons des souhaits pour nos proches, pour le monde, pensons aussi à l'avenir de l'Eglise. Les générations passées lui ont permis d'assurer sa pérennité et de poursuivre sa mission au cours du temps. A nous de prendre la relève. Assurer l'avenir de l'Eglise, c'est aussi lui donner les moyens matériels de poursuivre sa mission, notamment grâce au legs. Faire un legs à l'Eglise c'est lui donner les moyens de vivre et d'évangéliser

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs vous permet de transmettre par testament tout ou partie de vos biens aux personnes de votre choix et/ou à une association habilitée, après votre décès ou celui de votre conjoint survivant. Vous disposez ainsi de vos biens jusqu'à la fin

de votre vie. Seules certaines associations culturelles comme l'Association Diocésaine de Nanterre sont habilitées à recueillir des legs après le décès, en totale exception de droits de succession.

Il existe différents types de legs : le legs universel : pour transmettre la totalité de vos biens – sans distinction entre mobiliers et immobiliers. **Le legs à titre universel :** pour transmettre une partie (la moitié, un tiers, 20%, 30%...) ou une catégorie seulement de vos biens : biens mobiliers / tous vos biens immobiliers. **Le legs à titre particulier** permet de transmettre un ou plusieurs biens précis, quelle que soit leur nature.

Pourquoi faire un legs à l'Eglise ?

Choisir de léguer en faveur de votre paroisse, ou de la caisse de solidarité du Diocèse de Nanterre, c'est faire perdurer les valeurs qui sont les vôtres. C'est également permettre aux paroisses des Hauts-de-Seine de vivre et d'évangéliser.

Quel patrimoine transmettre ?

Dans le cadre d'un legs, vous pouvez transmettre : **des biens immobiliers :** appartements, maisons, terrains, fermes, locaux commerciaux, libres ou occupés... **Des biens mobiliers :** meubles, objets d'art, bijoux, somme d'argent, avoirs bancaires, portefeuilles d'actions ou obligations, droits sociaux ou droits d'auteurs...

Si vous n'avez pas d'enfant et souhaitez faire un legs à un neveu, vous pouvez aussi léguer à votre paroisse, sans léser votre neveu.

Suivant le degré de parenté du bénéficiaire, les droits de succession peuvent s'élever à 55 %. Ainsi, si je lègue à mon neveu **100 000 €**, celui-ci n'en percevra après impôts que **45 000 €**. **Or, l'Association Diocésaine de Nanterre, support juridique de ma paroisse, est exemptée des droits de succession.** Je peux alors instituer l'Association Diocésaine de Nanterre légataire universel pour le compte de ma paroisse des 100 000 €, à charge pour elle de remettre 45 % de mon patrimoine à **mon neveu**, et ce, net de frais et droits. Le diocèse réglera les droits de succession en lieu et place de mon neveu, **55 % de 45 000 €, soit 24 750 €**. Il restera donc à ma paroisse 30 000 € (100 000 € – (45 000 € + 24 750 €)) et mon neveu bénéficiera toujours de ses 45 000 €.

Des questions sur le legs ?

Le Diocèse de Nanterre a formé une équipe dédiée, qui se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Ils sont à vos côtés pour construire un projet qui a du sens, en toute discrétion.

Contact :
Isabelle Ousset i.ousset@diocese92.fr - 06 70 82 54 64

Réunion
d'information autour du LEGS
jeudi 26 janvier 2023
à 15h à Saint-Gilles

Avec Isabelle OUSSET,
responsable relations testateurs
pour le diocèse de Nanterre

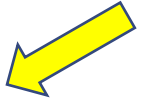


AGENDA 2023

- ❖ Vendredi 13 janvier à 9h30 : **Pause-café** salle Ste-Marthe.
- ❖ Samedi 14 janvier à 17h réunion du **catéchuménat** salle Louis et Zélie Martin.
- ❖ Dimanche 15 janvier à St-Gilles, réunion des **jeunes du diocèse qui se préparent à la confirmation**.

Ils participeront à la messe de 11h présidée par Mgr Matthieu Rougé. Pendant la messe de 11h : **Partage d'Évangile pour les enfants**.

- ❖ Mardi 17 janvier **Veillée de prière** dans l'église entre 19h30 et 21h.
- ❖ Mercredi 18 janvier à 20h30 salle Charles Péguy, projection d'un film sur « **André Chouraqui, l'écriture des Écritures** » (1^e partie). Une initiative de l'Amitié judéo-chrétienne. (Suite le 01/02/23 à 20h30).
- ❖ Dimanche 22 janvier : **Atelier 1^e communion** à 9h30, **Eveil à la Foi** à 10h45 salle Péguy. **Messe En Famille** à 11h, **concert d'orgue** à 16h15, **réunion des lycéens** à 18h.
- ❖ **Partage d'Évangile** jeudi 19 janvier à 20h15 salle Louis et Zélie Martin.
- ❖ Jeudi 26 janvier à 15h à Saint-Gilles : **réunion d'information sur le legs**.
- ❖ **NOTEZ LA DATE ! Dimanche 16 avril 2023 nouvelle Assemblée paroissiale synodale à St-Gilles.**



PASTORALE de la SANTE : réunion d'information et sacrement des malades

- **Samedi 14 janvier de 10h00 à 12h** salle Charles.Péguy, réunion du Service Évangélique des Malades, ouverte à tous les paroissiens de Saint-Gilles et Saint-François d'Assise pour présenter le service de la pastorale de la Santé, inviter à nous rejoindre et présenter les modalités pour la célébration de l'onction des malades
 - **Mardi 7 février de 14h30 à 16h30** salle Charles Péguy réunion pour les personnes qui souhaitent recevoir le sacrement de l'onction des malades
 - **Dimanche 12 février** durant la messe de 11h à Saint-Gilles sacrement de l'onction des malades.

Contact : pastoralesantesaintgillesblr@gmail.com



Semaine de prière pour l'unité des chrétiens 18-25 janvier 2023

Chaque année, des catholiques, des orthodoxes, des protestants se rassemblent pour prier ensemble, entre le 18 et le 25 janvier. Dans notre banlieue, la tradition s'est établie qu'une veillée de prière nous rassemble le soir du vendredi de cette semaine-là, dans une église différente chaque fois. Le thème est choisi par les chrétiens du pays qui prépare et il est repris dans le monde entier.



Célébration œcuménique • vendredi 20 janvier 2023 • 20h30

Prière pour l'Unité des chrétiens à l'église de la Pentecôte de Port-Galand, 19 avenue de Montrouge Bourg-la-Reine.
Thème : "Apprenez à faire le bien, recherchez la justice" (És1,17)"



Partage d'Évangile
Jeudi 19 janvier 2023
salle Louis et Zélie Martin.
Pour partager ensemble
l'Évangile du dimanche qui
vient - Mt 15, 12-23

Les Conférences de Bourg-la-Reine

Mardi 10
JANVIER
20h30

à l'écoute du monde...

La restauration des œuvres peintes et ses enjeux



Par Quentin Arguillère
Restaurateur de peintures,
habilité par les Musées de
France et la Direction des
Patrimoines.

Entrée libre et gratuite

Salle polyvalente
Ecole République, 18 bd Carnot
Bourg-la-Reine

CARNET - Prions pour

Les nouveaux baptisés : Paul AFFAGARD, Jeanne CASSEL et Gaspard LAGAERT THIEBAUD.

Les défunts : Chantal BITSCH (73 ans), Monique MASSON (93 ans), Paulette SCHÜRMAN (94 ans), Odette POIREL (86 ans), Max PACORY (90 ans), Jean-Marie PEJAC (63 ans), Jeanine COLOMBAT (91 ans, obsèques le 11/01 à 14h30).

Paroisse Saint-Gilles – 8 bd Carnot 92340 Bourg-la-Reine – 01 41 13 03 43 –

paroisse.st.gilles@wanadoo.fr - <http://paroisse-saint-gilles.diocese92.fr/> @paroisseblr